

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

Procès-verbal du conseil municipal
séance du 10 juin 2025 à 20 H 30
salle du conseil municipal mairie de Buxières-les-Mines

Date de convocation : 3 juin 2025

Ordre du jour :

- 1- portage foncier par l'établissement public foncier Auvergne,
- 2- demandes de subventions pour :
 - la réalisation d'une prestation de mise en œuvre d'un programme d'investigations sur les sols/terres à excaver « friche Chemelle,
 - travaux accueil secrétariat mairie,
- 3- demande de subvention solidarité départementale 2025,
- 4- location et maintenance des copieurs,
- 5- tirage au sort des jurés d'assises,
- 6- questions et informations diverses.

Nombre de conseillers				
En exercice	Quorum	Présents	Pouvoir	Votants
15	8	10	2	12

Présents : Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, Mme CIDÈRE Marie-Hélène, adjoints, MM BOIRE Jean, DUFAY Xavier, Mme GRAIN Carine, M BOROWIAK Rémi, Mme PERRONNET Géraldine et M TROTEZ Emeric, conseillers municipaux.

Excusés : M LAFAYE Guy qui a donné pouvoir à M AUCLAIR Didier et M. DENIS Gilles à M TROTEZ Emeric.

Absents : M NERICI Richard, Mmes VILLE SAINT-ANDRE Dorothee et FREYDIER-CUGNOLI Virginie.

Secrétaire de séance : M. BOROWIAK Rémi.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire, puis le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

DEL19/2025 Objet : portage foncier par l'établissement public foncier Auvergne.

Dans le cadre du RCVCB, Mme le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de l'îlot 7, 9, 11 Rue Gabriel Péri à Buxières-les-Mines (acquisition des 3 lots pour la création d'un porche pour la liaison avec la friche et la mise en sécurité notamment) que la commune désire faire porter par l'EPF Auvergne.

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le conseil municipal autorise l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable (ou autre mode d'acquisition) les parcelles cadastrées :

- section E N° 97 Rue Gabriel Péri pour une superficie de 79 m²,
- section E N° 1285 « Le Bourg » d'une superficie de 128 m²,
- section E N° 2136 d'une superficie de 74 m²,
- section E N° 2137 d'une superficie de 36 m²,

- section E N° 2138 d'une superficie de 22 m²,
- section E N° 2141 d'une superficie de 54 m²,
- section E N° 2142 d'une superficie de 14m²,
- section E N° 2143 d'une superficie de 11m².

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Auvergne après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Buxières-les-Mines ou toute personne publique désignée par elle.

Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- de confier le portage foncier des parcelles citées ci-dessus à l'EPF Auvergne,
- d'autoriser Mme le maire à signer la convention de portage et à postériori, la convention de gardiennage visée aux conditions particulières.

Pour	Contre	Abstentions
11	1	0

DEL20/2025 Objet : demande de subvention au titre de la DETR : études et mise en sécurité de la « friche Chemelle ».

Le maire informe l'assemblée qu'au cours de l'étude préliminaire, les tests de pollution réalisés révèlent la présence de plomb, arsenic et cadmium.

Etant donné les résultats des tests de pollution, la commune a lancé une consultation à la recherche d'un bureau d'étude qui devra être en mesure d'accompagner la commune pour :

- connaître l'importance de la pollution du terrain en terme de nature des polluants et des milieux contaminés,
- avoir des propositions de solutions de traitement optimisées pour mener à bien le projet d'aménagement du site.

Coût de l'opération : 12 331 € HT – 14 797.20 € TTC

Financement

DETR (45%)	: 5 549 €
RCVCB (30%)	: 3 699 €
Fonds propre (25%)	: 3 083 €

Les crédits sont inscrits au budget 2025 :

- programme 533 : RCVCB Aménagement friche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'arrêter le projet tel que présenté ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

DEL21/2025 Objet : demande de subvention au titre de la solidarité départementale.

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention est susceptible d'être accordée par le conseil départemental au titre de la solidarité départementale en matière d'acquisition de matériel et d'équipement inscrits en section d'investissement.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 50 % d'un montant plafonné à 10 000 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

Les crédits sont inscrits au budget 2025 :

- programme 537 : travaux stade Gilbert Lajarge (réfection terrain de pétanque et toiture local) : 7 981 € HT soit 9 577,20 € TTC

- programme 538 : acquisition et installation de matériel informatique (cybersécurité) : secrétariat de mairie : 5 634,69 € HT soit 6 761,63 € TTC.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

DEL22/2025 Objet : location et maintenance copieurs.

Mme le maire rappelle que la commune a un contrat de location et de maintenance pour 3 copieurs avec Konica-Minolta. La directrice de l'école a demandé la dotation d'un copieur couleur. Une consultation a été lancée pour renouveler le matériel et revoir les conditions.

Elle soumet à l'assemblée la proposition de Konica-Minolta Centre Loire de Moulins :

- location de 3 copieurs (2 C et 1 NB), sur 21 trimestres, pour un loyer trimestriel HT de 817 €,
- contrat de maintenance et assistance : 21 trimestres

Secrétariat mairie	> 7300 copies – NB - 0,0035 €	> 1950 – couleur – 0,035 €
Ecole maternelle	> 2600 copies – NB - 0,0040 €	> 750 – couleur – 0,039 €
Ecole Samuel PATY	> 4700 copies – NB - 0,0040 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer les contrats de location et de maintenance à intervenir entre la commune et Konica-Minolta.

Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

Travaux accueil secrétariat mairie

En ce qui concerne les travaux de l'agence postale, Mme le maire rappelle que les devis s'élèvent à 19 331,31 € HT (23 207,58 € TTC), pour un montant d'aide du CDPPT de 14 530,43 € .

Tirage au sort des jurés d'assises

MM AMOUR Corentin et MAGUER François ont été tirés au sort pour la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises dressée au siège de la cour d'assises par la commission prévue à l'article 262 du code de la procédure pénale.

Questions et informations diverses.

1- virement de crédit : annexe 1 jointe

2- Remerciements de :

- l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Bourbon et des communes environnantes,
l'épicerie solidaire, RQQG et de la fondation de France pour le versement de la subvention.

3- Révision du PLU

L'enquête publique se déroulera du 09/07/2025 au 08/08/2025. Les pièces du projet PLU modifié seront tenues à la disposition des intéressés en mairie de Buxières-les-Mines pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le commissaire enquêteur recevra les déclarations des intéressés :

- à l'ensemble municipal René Michard « Place Adolphe Bonneau » à Buxières-les-Mines
le mercredi 9 juillet 2025 de 9H00 à 12H00 et à la mairie « 30 Avenue Henri Pontet » à
Buxières-les-Mines les jeudi 24 juillet 2025 de 14H00 à 17H00 et vendredi 8 août 2025 de 13H30 à 16H30
(jour et heure de clôture de l'enquête).

4- Informations diverses

1) ensemble municipal : les démarches administratives relatives aux mises en service des compteurs consommation et production se poursuivent.

2) cantine scolaire : une intervention est à nouveau programmée pour la vérification des évacuations des eaux usées.

3) emplois « été » : 3 demandes : 3 CDD : du 03/07 au 01/08, du 15/07 au 14/08 et 01/08 au 29/08.

4) piscine de Cosne d'Allier : la commune est conviée le 2 juillet prochain pour le rendu d'étude sur le fonctionnement de la piscine municipale de Cosne d'Allier.

5) visite du bar – restaurant situé au 11 Place Louis Ganne avec l'association « Chien mange Chien ».

6) Association « épicerie » : un groupe de bénévoles s'activent pour l'ouverture prochaine d'une épicerie « provisoire » de dépannage qui sera situé au « 12 Rue Georges Copet » (bâtiment communal).

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 50.

Procès-verbal arrêté et signé en séance du 8 septembre 2025

Affiché et mis en ligne le : 9 septembre 2025

BOROWIAK Rémi,
Secrétaire de séance,



OLIVIER Brigitte,
Maire,



N° INSEE : 03046

COMMUNE DE BUXIERES LES MINES

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 04/06/2025

ID : 003-210300463-20250603-VC2025_01-BF

**DECISION DE L'ORDONNATEUR
VIREMENT DE CREDIT N° 1**

OLIVIER, Maire, rend compte de sa décision prise par délégation

Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Le lors de sa séance la plus proche.

Objets : Virement de crédit**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (040) : Immobilisations corporelles en co	-34 290,00	203 (040) : Frais d'études, rech. & dév. & frais	-34 290,00
231 (041) : Immobilisations corporelles en co	34 290,00	203 (041) : Frais d'études, rech. & dév. & frais	34 290,00
	0,00		0,00
Total Dépenses		Total Recettes	0,00

A BUXIERES-LES-MINES, le 03/06/2025

Maire



Département :
ALLIER

Commune :
BUXIERES-LES-MINES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Publié le 10/06/2025 sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 003210300483-20250610-DE-2025-19-DE
Service Départemental des Impôts
Fonciers
8 rue du Bief BP 92 03307
03307 CUSSET CEDEX
tél. 04 70 30 85 76 -fax
sdif.allier@dgfip.finances.gouv.fr

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 11/06/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

